



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MAI 2021

PRÉSENTS : Nicole Genin, Simone Combet, Gérard Budin, Geneviève Corbi, Michelle Faure, Gilbert Batier, Jonathan Dupin, Nadège Jodar, Marie Charpentier, Marie-Alix Riobé.

EXCUSÉS : Jacques Cuisnier (pouvoir à Simone Combet), Pierre-Yves Durand (pouvoir à Michelle Faure) et Sophie Césal (pouvoir à Nadège Jodar).

Le public n'est pas présent car ce type de déplacement n'est pas prévu dans l'article 4 du décret du 29/10/2020.

LE QUORUM EST ATTEINT

DÉBUT DE SEANCE : 20 h 35

Séance présidée par Nicole Genin

Secrétaire de séance : Nadège Jodar

Une minute de silence est observée en mémoire de deux administrés disparus il y a quelques jours...



Adoption à l'unanimité du compte-rendu du conseil du 19 Avril 2021

Madame le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la mise à jour du règlement de la Garderie. Le consentement ainsi recueilli, cette délibération figurera en point 1.1 du programme joint.

1. CHOIX DU PRESTATAIRE QUI CONDUIRA LES TRAVAUX DE REPRISE DE CONCESSIONS POUR 6 TOMBES (D)

Dans la continuité de la délibération de reprise des tombes votée le 19/04/2021, voici la liste de l'ensemble des travaux à entreprendre :

- Enlèvement des structures existantes (dalles, vieux monuments, bordures, béton et évacuation des matériaux,
- Creusement et comblement des fosses,
- Exhumation de restes anatomiques,
- Disposition des restes anatomiques dans des reliquaires,
- Ouverture de l'ossuaire, dépôt des reliquaires et fermeture de l'ossuaire,
- Remise en place des terres, allées, avec apport de sable si nécessaire.

Il convient de choisir le devis parmi ceux présentés par Mme le Maire :

- Prestataire n° 1 : 2 684 € HT (reliquaires en bois)
- Prestataire n° 2 : 3 050 € HT (reliquaires en sac)
- Prestataire n° 3 : 1 575 € HT (reliquaires en bois)

Après délibération, le conseil décide avec 15 voix pour, d'autoriser le maire à signer le devis du prestataire n° 3.

1.1. VALIDATION DU RÈGLEMENT DE LA GARDERIE (D)

Il est proposé une tarification différenciée en fonction de l'occupation qu'elle soit occasionnelle ou permanente dans l'année scolaire. Madame le Maire propose au conseil de prendre connaissance du règlement intérieur de la garderie et de la nouvelle tarification. Celui-ci approuve à l'unanimité le règlement de la garderie.

Madame le Maire remercie le conseil et les informe que beaucoup de petits allaient faire leur rentrée en septembre prochain. Pour rappel un enfant de – 6 ans compte pour 1.8 place, au-delà de 6 ans 1 place. Cela sous-entend qu'un adulte ne peut encadrer plus de 10 enfants à lui seul.

2. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET (D)

Dans la continuité du point précédent, Madame le Maire informe le conseil que l'augmentation de la capacité d'accueil de la garderie nécessite un renforcement d'équipe.

La nomination d'un agent permettra également de se conformer au protocole du plan vigipirate.

Madame le Maire propose la création d'un poste d'agent technique territorial à temps non complet à raison de 16h00 hebdomadaires. Celui-ci prendra effet au 1^{er} septembre 2021. Le conseil approuve à l'unanimité.

3. CHOIX DU PRESTATAIRE D'ENTRETIEN DES LOCAUX DU BATIMENT SCOLAIRE (D)

Suite au départ à la retraite d'un agent au 31.05.2021, l'entretien des locaux devra être pris en charge par un prestataire externe. Le maire présente les devis de 2 sociétés à savoir que ces tarifs s'entendent pour 4 interventions par semaine et la fourniture de leurs propres produits ménagers :

- Prestataire n° 1 : 230 € HT
- Prestataire n° 2 : 300 € HT

Après délibération, le conseil décide avec 15 voix pour, d'autoriser le maire à signer le devis du prestataire n° 1.

Questions diverses et tour de table :

- Réflexion sur le prêt d'un container poubelle par la mairie aux administrés qui organisent leurs fêtes privées. Ainsi cette action pourrait mener à une diminution des dépôts sauvages.
- Retour de réunion SICTOM : achat d'un local à Rochetoirin afin de permettre le stockage de 6 camions et d'installer des bureaux pour environs 90 agents.
- Une demande de marchand ambulant de pizzas et sandwichs italiens a été reçue en Mairie. Le projet pourrait démarrer en juillet prochain. Le tarif de l'emplacement communal sera acté au prochain conseil municipal.
- Organisation bureau de vote : Le maire rappelle les horaires d'ouverture du bureau de vote, soit de 8h00 à 18h00 les 20 et 27 juin. 5 personnes par tranche horaires (8h-13h et 13h-18h) devront être mobilisées et resteront pour le dépouillement 4 scrutateurs et le Président à partir de 18h. Pour les membres du bureau non vaccinés, un autotest ou un test PCR est recommandé 48h avant l'ouverture du bureau de vote. Les personnes non vaccinés du bureau de vote porteront masque et visière, les vaccinés un masque suffit.
- Rappel : 9 juin 2021 à 20h – réunion de transfert du PLU à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné
- Convention ACABRED : fourniture de kit des nouveaux arrivants (informations des commerces de proximité sur le territoire, carte, informations utiles, etc...). Les modalités de distribution seront à déterminer avec l'ACABRED.
- La nouvelle voiture a pu être découverte par les conseillers.
- Un arrêté de péril imminent a été prononcé le 07 mai 21 : une partie de la grange s'est effondrée ; le propriétaire devra entreprendre les travaux nécessaires dans un délai fixé afin d'éviter plus de dégâts.
- 11 juillet 2021 : le Tour du Valromey (course cycliste junior) passe par St Sorlin de Morestel.
- Abattage du noyer route de l'église : en attente d'un devis d'élagueur.
- La taille du platane de l'ancienne école est repoussée à l'automne.
- Les travaux de l'église débutent le 18.05
- Rappel de la matinée du 29 mai pour les jeunes inscrits à l'activité peinture des panneaux de sentiers du village, animé par la commission jeunesse & loisirs.
- Les nouvelles fleurs ont été plantées sur la place du village.
- La boîte à livre de la Frette sera posée dans les prochains jours.
- L'entretien des espaces verts a été effectué.
- Il reste encore 1 ½ jardin disponible à la location : s'adresser en mairie si des personnes sont intéressées.

Fin de séance : 22h17.